

# LOI DE DÉONTOLOGIE DES FONCTIONNAIRES

Comprendre les principales modifications et leurs impacts sur le plan statutaire

1 JOUR, 7 HEURES

PAIE, CARRIÈRE & STATUT

CODE : GRH18

## Objectifs de la formation

Connaître les conséquences de la réforme sur le statut des agents territoriaux

Maîtriser les nouveaux principes de déontologie qui leur sont applicables et les dispositifs de prévention des conflits d'intérêt

Appréhender les modifications en termes de gestion et de recrutement des fonctionnaires territoriaux

## Animée par

- spécialiste en ressources humaines Consultant  
Formateur,

## Public concernés

- Directeur et responsable des ressources humaines ; Manager et responsable de service ; Élu local

## Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Tarifs

- Communes < 20 000 habitants : 590,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants et autres établissement/entreprises : 890,00 €HT
- Elu(e)s : 590,00 €HT

# Comprendre et appliquer les nouveaux principes déontologiques au sein de la fonction publique territoriale

- Que signifie exercer sa fonction avec dignité, impartialité, intégrité et probité : définitions, expression concrète de ces principes
- L'obligation de neutralité : traduction et application
- Comment faire respecter le principe de laïcité et d'égalité de traitement
- Le rôle du chef de service dans le respect de l'application de ces principes : quid des possibilités de rappel à l'ordre
- Identifier les pouvoirs et le champ de compétence de la commission de déontologie depuis la loi TFP du 6 août 2019
- Fusion de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et de la commission de déontologie : quelles conséquences pratiques
- Comprendre le rôle du « référent déontologue »

---

## Maîtriser les nouvelles règles de prévention des conflits d'intérêts

- La protection des lanceurs d'alerte : caractéristiques, régime de protection
- Déclarations d'intérêt et de situation patrimoniale : agents concernés, modalités et contenu
- Connaître les nouvelles dispositions du cumul d'activités

---

## Appréhender les nouvelles dispositions liées à la gestion et au recrutement dans la fonction publique territoriale

- Maîtriser les nouvelles modalités de recrutement : concours sur titres et recrutement direct, suivi des reçus-collés, etc.
- Connaître les changements liés à la gestion des agents publics : réduction des positions statutaires, procédure disciplinaire, protection fonctionnelle, prolongation du plan de titularisation Sauvadet
- Maîtriser les points clés de la loi TFP du 6 août 2019
- Autres points à connaître : rôle élargi des centres de gestion, recours à l'intérim.

---

### Dates

Classe virtuelle

10/06/2021

---

### Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

#### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des

exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

#### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

#### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistique@infopro-digital.com](mailto:logistique@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.